

Zeitschrift:	Annales fribourgeoises
Herausgeber:	Société d'histoire du canton de Fribourg
Band:	49 (1968)
Artikel:	Les relations entre les cantons de Vaud et de Fribourg à l'époque du Sonderbund
Autor:	Brulhart, Jean
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-818218

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES RELATIONS ENTRE LES CANTONS

DE VAUD ET DE FRIBOURG

A L'ÉPOQUE DU SONDERBUND¹

par JEAN BRULHART

Avant de parler de la tension qui s'est manifestée dans les relations entre les Etats de Vaud et de Fribourg à partir de 1846, il est peut-être bon de rappeler que, dès le début du dix-neuvième siècle, les gouvernants vaudois et fribourgeois ne se sont pas toujours bien entendus : leurs divergences d'opinions firent naître une méfiance réciproque qui ne cessa de croître et rendit plus aiguë la crise du Sonderbund.

En janvier 1814, on vit réapparaître, en Suisse, la rivalité entre les anciens et les nouveaux cantons. Ces derniers, dont les délégués avaient été accueillis assez froidement par les députés des vieilles oligarchies au début de la Médiation, eurent à nouveau quelque peine à se faire agréer, surtout par Berne, Fribourg et Soleure. Les députés fribourgeois à la Diète avaient pourtant adhéré à la convention conclue à Zurich le 29 décembre 1813, déclarant que les anciens cantons aussi bien que les nouveaux faisaient partie de la Confédération et qu'aucun rapport de sujétion ne pouvait être établi en Suisse². Mais le gouvernement fribourgeois refusa de ratifier ladite convention ; il rappela ses représentants et affirma qu'il ne prendrait plus aucune part aux travaux d'une assemblée dont il ne reconnaissait pas la légitimité. Avec Berne et Soleure, Fribourg demandait que la réunion de la Diète générale fût précédée d'une conférence des treize anciens cantons. Il fallut une intervention énergique des ministres des puissances alliées pour que ces trois Etats dissidents

¹ Cet article résume un mémoire de licence portant sur le même thème, préparé sous la direction du professeur Roland Ruffieux et présenté à la Faculté des Lettres en 1967. Un exemplaire en est déposé aux AEF.

² AEF, Rapport des députés à la Diète, 4.1.1814.

acceptent d'envoyer à nouveau une députation à la Diète de Zurich. En avril 1814, tout rentra dans l'ordre. Mais une animosité subsista qui alla s'accentuant au fur et à mesure que la réaction triomphait dans les anciens cantons. A plusieurs reprises parurent bientôt, dans le Pays de Vaud, des «libelles incendiaires» destinés à «soulever le peuple des cantons de Berne, de Fribourg et de Soleure» contre leurs dirigeants aristocratiques¹. Et lorsque l'avocat fribourgeois, Nicolas Chappuis, eut rédigé son violent réquisitoire contre le gouvernement de son canton, c'est à Lausanne qu'il se rendit, avec François Duc et Joseph de Praroman, car il était sûr d'y rencontrer une grande sympathie; les trois hommes s'entretinrent avec les députés vaudois à la Diète. Cette attitude bienveillante des dirigeants de Lausanne envers les conjurés fribourgeois ne tarda pas à être connue du gouvernement de Fribourg, et les relations entre les deux cantons voisins restèrent longtemps tendues.

Au début de la Régénération, ces relations semblent meilleures: Fribourg et Vaud ont revisé leur constitution; tous deux refusent d'adhérer au Concordat des Sept et ne prennent aucune part à la Ligue de Sarnen; tous deux rejettent le second projet de pacte fédéral en 1833 et s'abstiennent de participer aux conférences de Baden. Mais les motifs qui poussèrent les deux gouvernements à agir ainsi ne furent pas les mêmes: dans le canton de Vaud, le régime se montra surtout désireux de sauvegarder l'autonomie cantonale; tandis que les libéraux fribourgeois, ne voulant pas énerver davantage le peuple des campagnes, durent renoncer très tôt à leurs idées centralisatrices et à leur anticléricalisme. Les conséquences de l'attitude des libéraux ne furent pas non plus semblables dans les deux cantons: à Fribourg, le parti conservateur s'enhardit, il gagna déjà du terrain aux élections de 1834 et il continua d'en gagner jusqu'en 1847; dans le canton de Vaud, c'est le parti radical qui se montra de plus en plus agissant et, en 1845, il réussit à renverser le régime

¹ GASTON CASTELLA: *Histoire du rétablissement du gouvernement aristocratique dans le canton de Fribourg (d'après un manuscrit de François Uffleger)*. Nouvelles Etrennes fribourgeoises, 1922, p. 18.

libéral. Certes les sociétés secrètes ou publiques jouèrent un rôle important durant la Régénération: la franc-maçonnerie, dans le canton de Vaud, puis l'Association patriotique influèrent grandement sur le cours des événements et hâtèrent la chute des libéraux; dans le canton de Fribourg, ce sont principalement deux associations religieuses qui redonnèrent le pouvoir aux conservateurs, celle qu'on appela la «Grande Association» et qui groupait secrètement septante-cinq prêtres du diocèse¹, et l'«Association catholique» fondée en 1833². On voit par là que le mouvement libéral dans les cantons de Vaud et de Fribourg, s'il eut une origine presque identique, ne suivit pas le même cheminement et finit par élargir le fossé déjà creusé entre les deux Etats voisins.

Des événements très graves surgissent bientôt en Suisse. Les relations entre conservateurs et libéraux, entre catholiques et protestants, deviennent de plus en plus tendues. Après l'échec de la première expédition des corps francs, on voit se déclencher en Suisse une vaste campagne antijésuite à laquelle les Vaudois prennent une part très active. Lors des assemblées populaires d'Avenches, de Moudon, de Morges, de Cully, de Villeneuve, de Lucens, d'Yverdon, on vote avec frénésie les pétitions contre les jésuites³. Lorsque, le 14 février 1845, se répand la nouvelle de la révolution vaudoise, le gouvernement fribourgeois se sent menacé: il charge le conseil de la guerre de s'occuper activement de l'organisation de la Landwehr et du Landsturm. En outre, il décide de ne pas répondre à la circulaire envoyée par le gouvernement provisoire du canton de Vaud annonçant aux Etats confédérés la révolution du 14 février. M. Fournier, député fribourgeois, s'opposera, quelques jours plus tard, à l'admis-

¹ Dans la requête du décanat de Romont adressée au nonce apostolique en faveur de l'abbé Marilley, le 29.12.1845, il est dit qu'«en 1837 cette Association arracha par son influence la majorité du Grand Conseil aux radicaux». Bibliothèque cantonale et universitaire, *Friburgensia II*.

² *Le Véridique*, 30.4.1833.

³ JACQUES CART: *Histoire du mouvement religieux et ecclésiastique dans le canton de Vaud pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Lausanne, Bridel 1880, t. V, p. 458.

sion à la Diète de la députation vaudoise, malgré les menaces non voilées de Druey¹.

Le 11 décembre 1845, le Sonderbund est conclu. Le secret de cette alliance séparée ne fut pas gardé bien longtemps puisque, le 9 juin 1846, on en parla ouvertement au Grand Conseil fribourgeois. Nous allons voir quelles furent, à partir de ce moment-là et jusqu'en novembre 1847, les relations diplomatiques, économiques, et psychologiques entre les cantons de Vaud et de Fribourg; nous parlerons ensuite de la reprise des relations entre les deux Etats après la guerre du Sonderbund.

Relations diplomatiques entre Vaud et Fribourg

Les relations politiques et militaires vont bien sûr en se détériorant au fur et à mesure que l'on approche de la guerre civile. Durant la révolution genevoise déjà une tension se manifeste qui grandira lors de l'insurrection du 6 janvier 1847 dans le canton de Fribourg et qui atteindra son paroxysme au moment de la guerre du Sonderbund.

En octobre 1846, les deux cantons mobilisèrent, dès que fut connue la nouvelle du putsch genevois. Le gouvernement fribourgeois garda ses troupes sur pied durant plusieurs semaines car, de toutes parts, on annonçait qu'il allait subir le même sort que celui de Genève. Et lorsque plusieurs régiments français se rapprochèrent de la Suisse, dès le 18 octobre, la plupart des Fribourgeois — si l'on en croit les rapports des préfets de Vevey et de Payerne — souhaitaient «l'intervention étrangère pour remettre l'ordre en Suisse... pour prévenir l'anéantissement de la religion catholique par les radicaux»². *L'Union suisse* affirmait que le peuple fribourgeois était prêt à tout événement et ajoutait: «Oui, c'est à notre religion surtout qu'on en veut»³. Depuis que les articles de Baden ont suscité la méfiance des catholiques, ces derniers sont sur leurs gardes et,

¹ Cf. André Lasserre: *Henri Druey, Fondateur du radicalisme suisse et homme d'Etat vaudois (1799-1855)*. Lausanne 1960, Imp. Centrale, (Bibliothèque historique vaudoise, t. XXIV) p. 212.

² ACV, Plumitif du Conseil d'Etat, 26.10.1846.

³ *L'Union suisse*, 30.10.1846.

dans tout événement politique, ils voient une menace plus ou moins directe pour leur religion.

Après la révolution genevoise, les adversaires du Sonderbund se demandaient avec impatience d'où viendrait la douzième voix qui permettrait de former une majorité radicale à la Diète. On parlait de Fribourg où l'opposition au régime conservateur devenait de jour en jour plus insolente. Le 28 décembre 1846 le gouvernement fribourgeois ayant pris un arrêté interdisant les assemblées populaires, c'est à Payerne que se réunirent, dès lors, les chefs radicaux de Morat, d'Estavayer et de Fribourg qui, depuis plus de six mois, projetaient de renverser le gouvernement de leur canton. Si en janvier 1847 les soldats vaudois ne prirent qu'une part très minime à l'expédition contre Fribourg, il est certain que les insurgés fribourgeois rencontrèrent une immense sympathie dans le canton de Vaud. Le préfet du district de Payerne qui, dans la nuit du 6 au 7 janvier, avait laissé passer sans difficulté des bandes d'insurgés marchant sur Fribourg protesta, le 11 janvier, contre le passage du bataillon fribourgeois chargé d'occuper la région d'Estavayer. Cette protestation resta sans effet puisque le commandant fribourgeois, invoquant des ordres supérieurs, fit tout de même passer son bataillon. Le gouvernement du canton de Vaud parla de violation de territoire; celui de Fribourg fut indigné de l'attitude du préfet de Payerne que l'on avait pourtant prévenu du passage des troupes, selon les dispositions du concordat de 1803.

Ce conflit diplomatique s'aggrava encore du fait que le canton de Vaud refusa d'extrader les réfugiés politiques. Il leur accorda même des faveurs: M. Bussard, chef de la colonne insurrectionnelle de Bulle, fut chargé, le 9 janvier déjà, d'enseigner le droit public fédéral à l'Académie de Lausanne; en février, M. Schmutz, de Morat, fut autorisé à donner un cours public d'économie politique dans l'une des salles de la même Académie; des secours en argent furent accordés à d'autres réfugiés. Bref, on eut l'impression que le gouvernement vaudois décernait des récompenses à ceux qui s'étaient le plus gravement compromis dans les derniers événements.

La confiance, alors, n'existe plus entre les deux cantons. C'est la guerre froide entretenue, du côté vaudois, par des assemblées populaires comme celles de Chevroux ou de Combremont où l'on

parle des «énormités commises contre les pauvres détenus de Fribourg», où l'on injurie jésuites et conservateurs, où l'on se promet d'aller bientôt «déjeuner au fort St-Michel»¹. Les Fribourgeois, de ce fait, se sentent constamment menacés; les Vaudois deviennent pour eux des envahisseurs en puissance dont il faut se méfier.

La tension augmente encore au cours de l'été 1847, lorsque la Diète décide de dissoudre le Sonderbund. C'est alors, dans toute la Suisse, une véritable course aux armements. Le 17 septembre on apprend, à Lausanne, que des canons, des fusils de la munition destinés au canton de Fribourg sont expédiés de Besançon. Le Conseil d'Etat vaudois intervient immédiatement auprès du gouvernement de Neuchâtel pour que soit respecté l'arrêté de la Diète du 11 août; il donne des directives aux préfets d'Avenches, de Payerne, de Sainte-Croix; il informe le Directoire fédéral qu'il empêchera le passage par le lac de Neuchâtel. Il fait si bien que les quatre premières voitures venant de Besançon sont interceptées à Fleurier et emmenées à Sainte-Croix. Puis, voyant la passivité du gouvernement neuchâtelois, le Conseil d'Etat vaudois s'empare, le 8 octobre, du bateau à vapeur L'Industriel, afin d'établir une croisière sur le lac de Neuchâtel et d'empêcher ainsi l'arrivée de munitions dans le canton de Fribourg.

Lorsqu'en novembre 1847 le général Dufour prend la tête de l'armée fédérale, les troupes vaudoises font partie de la 1^{re} division, commandée par le colonel Rilliet. Elles participent à l'occupation du canton de Fribourg et, de ce fait, aux fameux bivouacs qui laisseront de tristes souvenirs dans maints villages fribourgeois. Le 13 novembre, elles sont à la lisière du bois de Cormanon et prennent part à l'attaque de la redoute de Bertigny. Il semble même que ce soit un de leurs chefs, le capitaine Eytel, qui ait provoqué la fusillade par un acte de bravade des plus stupide. On sait, en tout cas, que les Vaudois étaient impatients de combattre et que beaucoup furent déçus en apprenant la capitulation de Fribourg qui mettait si tôt un terme aux combats².

¹ *Ibidem*, 28.5.1847 et 9.7.1847.

² JEAN-CHARLES BIAUDET: *Echos du Sonderbund. Lettres choisies de Samson Vuilleumier 1847*, Lausanne, Imp. Centrale, 1947, p. 199.

La nouvelle de cette capitulation ne tarde pas à se répandre dans le canton de Vaud. Alors «tout le monde court à Fribourg. On s'imagine y voir les Jésuites comme des bêtes féroces dans une ménagerie, et l'on revient sans les avoir vus. Mais on a vu leur palais et on en rapporte quelque souvenir...»¹. Le préfet d'Avenches remarque, lui aussi, que des individus revenant de Fribourg en rapportent fréquemment des objets pillés. Les pillards deviennent si nombreux que, le 16 novembre, le colonel Rilliet déclare la ville en état de siège et ordonne à tous les individus qui n'y ont pas leur domicile de la quitter immédiatement; on place des gardes devant les établissements les plus visités; on invite les gens à rendre les objets volés. Mais le pillage se prolongera encore plus ou moins ouvertement pendant six semaines environ. Et quand Monseigneur Marilley visite le séminaire, où il croit que tout est rentré dans l'ordre, il y trouve une famille vaudoise tout entière qui s'excuse en disant que la sentinelle laisse entrer sans difficulté...²

Si les relations politiques et militaires entre le canton de Vaud et celui de Fribourg furent très sérieusement perturbées par la crise du Sonderbund, les rapports sur le plan judiciaire restèrent à peu près normaux durant les années 1846 et 1847. Le seul conflit grave surgit au début de 1847: après l'insurrection manquée de janvier, le gouvernement fribourgeois demanda l'extradition de ceux qu'il appelait des criminels; et le Conseil d'Etat vaudois refusa d'extraire ceux qu'il considérait comme des réfugiés politiques, disant que «depuis les révolutions de 1830 et 1831 les traités touchant l'extradition des malfaiteurs n'ont plus été appliqués aux délits politiques»³. De même, lorsque le Juge instructeur spécial du canton de Fribourg demandera la notification des mandats adressés à deux Payernois pour être entendus comme témoins dans les enquêtes menées contre les auteurs du putsch du 6 janvier, le gouvernement du canton de Vaud refusera. C'est en vain que les députés fribourgeois se plaindront à la Diète, le 19 juillet 1847; Druey saura prendre la défense de ses collègues du gouvernement.

¹ *Ibidem*, p. 194.

² AEF, Coll. Gremaud, Papiers Dey, N° 77, p. 9.

³ AEF, Correspondance extérieure, 12.5.1847.

On voit par là que le canton de Vaud tient à ses prérogatives d'Etat souverain, qu'il sait sauvegarder son autonomie et sa liberté; lorsqu'il croit être dans son droit, il s'obstine, il s'acharne, et toute discussion devient inutile. Quant à l'enthousiasme qui pousse les Vaudois à obéir aveuglément aux ordres de la Diète, nous essayerons de l'expliquer lorsque nous parlerons des relations psychologiques.

Relations économiques entre les deux cantons

Il n'est pas facile d'étudier les relations économiques entre les Etats de Vaud et de Fribourg, à l'époque du Sonderbund, car certaines décisions prises par les gouvernements semblent dictées tantôt par le désir d'enrayer la crise qu'occasionnent les mauvaises récoltes, tantôt par l'énerverment que provoque la situation politique. D'autre part, il est impossible de comparer les entrées et les sorties de marchandises des années 46 et 47 avec ce qu'elles furent précédemment, étant donné que ni à Fribourg ni à Lausanne on ne peut consulter les rapports des intendants des péages, les archivistes n'ayant pas encore classé ces documents.

La situation financière des deux cantons — essentiellement agricoles, rappelons-le — n'était pas brillante en 1846. Pour payer les dépenses courantes, le Conseil d'Etat fribourgeois dut vider les caisses des receveurs des péages avant l'expiration du dernier trimestre. Des mesures semblables avaient été prises, aux trimestres précédents, par le gouvernement vaudois. L'argent manquait partout car, depuis deux ans, les récoltes étaient désastreuses. Une maladie extraordinaire s'était manifestée sur la pomme de terre et avait causé des dégâts considérables, tandis que les récoltes de grains étaient des plus médiocres. Il fallut prendre des mesures pour empêcher les accaparements, rétablir la taxe du pain, acheter des grains à l'étranger. Le gouvernement vaudois, considérant qu'il avait un grand intérêt à ce que ses voisins s'approvisionnent à l'étranger, décida de supprimer momentanément tout droit de transit sur les blés et farines destinés à l'alimentation du canton de Fribourg. On loua «l'esprit confédéral» des Vaudois¹; on aurait dû vanter leur sagesse et leur prudence. D'ailleurs, le 24 septembre

¹ *Le Narrateur fribourgeois*, 2.10.1846.

1846, le jour où cette faveur fut accordée aux Fribourgeois, le Conseil d'Etat du canton de Vaud prit un arrêté défendant la sortie des grains en nature ou convertis en farine ou en pain ainsi que celle des légumes farineux; toutefois ces denrées pouvaient être exportées à certaines conditions et en quantités très limitées. Cet arrêté, dont Fribourg fera une servile copie le 2 octobre, ne sera pas approuvé par le Directoire fédéral. Lorsque, le 12 novembre, le gouvernement fribourgeois révoqua son arrêté du mois précédent, il maintint ses mesures prohibitives à l'égard du canton voisin qui interdisait toujours la libre sortie des grains. Le conflit dura presque six mois. Les Vaudois se fâchèrent: le 23 février 1847, ils firent savoir aux autorités fribourgeoises qu'ils n'autoriseraient plus aucune exportation de grains et de farines si Fribourg maintenait «son arrêté de prohibition absolue»¹; en outre, ils prévinrent que si les droits «pour les grains traversant le canton de Fribourg et se rendant au Pays d'Enhaut» n'étaient pas immédiatement abolis, ils n'hésiteraient pas à rétablir «les droits de transit pour les blés destinés au canton de Fribourg»². Le 29 mars, Fribourg se décida enfin à donner satisfaction à son voisin, mais — ce qui est absolument incompréhensible — il oublia de faire connaître son arrêté à l'Etat de Vaud, le seul qui fût intéressé à en avoir connaissance immédiatement... Quelques mois plus tard, le gouvernement vaudois rétablit les droits d'entrée et de transit sur les céréales, «vu la baisse survenue dans le prix des grains», expliquait l'arrêté du 21 août; mais, si on lit le plimitif du Conseil d'Etat, on se rend compte que c'était plutôt pour riposter contre la décision prise par Fribourg de percevoir de nouveau un droit de transit sur les céréales. Quand fut connu l'arrêté vaudois du 21 août, le gouvernement fribourgeois se hâta, à son tour, de rétablir les droits d'entrée sur les grains, farines, pains, légumes farineux... C'était alors l'époque où les relations diplomatiques entre les deux cantons devenaient chaque jour plus tendues.

Si le commerce des grains fut très sérieusement perturbé durant les années 46 et 47, celui du bétail connut aussi bien des entraves. Seulement, la plupart de ces ennuis existaient déjà avant la

¹ ACV, Plumitif, 23.2.1847.

² *Ibidem*, 5.3.1847.

crise du Sonderbund et plusieurs subsisteront après. Pourtant, en 1847, certaines mises à ban parurent peu fondées ou furent prolongées inutilement, ce qui souleva des protestations. A la fin d'avril, le conseil de santé du canton de Vaud mit la barre sur le bétail fribourgeois, alors qu'aucune épizootie n'était apparue dans le canton de Fribourg. On s'indigna ; on parla de « bruit inventé par une noire malveillance »¹. Il faut dire qu'à ce moment-là les relations n'étaient pas très cordiales entre les deux Etats : le gouvernement fribourgeois avait « oublié » de faire connaître son arrêté du 29 mars sur l'exportation des céréales ; il venait de protester contre le jugement rendu à Avenches et condamnant l'un de ses gendarmes ; il n'avait pas obtenu du Conseil d'Etat vaudois l'autorisation de faire interroger deux Payernois qui auraient pu donner des renseignements précieux sur la préparation de l'insurrection de janvier. En août et en septembre 1847, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg adressa par trois fois au gouvernement vaudois des propositions tendant à lever la barre qui prohibait l'introduction du bétail d'un canton dans l'autre ; le 4 octobre, n'ayant reçu aucune réponse à ses trois lettres précédentes, il dit son étonnement et sa déception : « Le silence systématique dans lequel vous semblez vouloir vous renfermer à cet égard, écrivait-il, nous paraît d'autant plus surprenant que les populations des deux Etats sont également froissées dans leurs intérêts par des mesures d'une prohibition absolue qui ne trouvent nulle part leur justification » ; et, dans la même missive, il proposait une conférence « à l'effet de s'entendre sur les moyens de mettre un terme à une position si fâcheuse, sans permettre à l'épizootie d'étendre ses ravages »². C'était au moment où le canton de Vaud s'agitait parce que des armes et des munitions allaient être livrées à Fribourg par la France. Le gouvernement vaudois répondit assez vaguement à la proposition qui lui était faite, en disant qu'il était prêt à conclure un concordat ; mais il se gardait bien de fixer la date d'une éventuelle rencontre des délégués des deux Etats. Fribourg insista à nouveau, le 9 octobre, pour que le concordat fût discuté sans délai ; il ne reçut une réponse que... le 20 novembre.

¹ *Le Narrateur fribourgeois*, 4.5.1847.

² *L'Union suisse*, 8.10.1847.

Sur le plan économique, d'autres problèmes se posèrent qui, sans être aussi importants que le commerce des grains ou celui du bétail, ont parfois troublé les relations entre Fribourg et Vaud. Par exemple, les deux Etats eurent de la peine à se mettre d'accord sur le point de raccordement de certaines routes. Lors de sa séance du 2 décembre 1846, le Grand Conseil fribourgeois parla longuement de la jonction de la route reliant Romont à Oron. M. Fournier affirma que le Conseil d'Etat et le conseil de police avaient fait «tout leur possible pour vaincre les mauvaises dispositions de Vaud, jusqu'ici sans résultat»¹. M. Bondallaz ajouta qu'il en était de même pour la route de la Haute Gruyère et qu'on n'avait pu s'entendre avec le canton voisin pour le passage de la Tine.

On pourrait résumer de la manière suivante les relations économiques entre Fribourg et Vaud à l'époque du Sonderbund. De septembre 1846 à avril 1847, les autorités fribourgeoises qui, sur le plan politique, se croyaient puissantes firent preuve d'une telle intransigeance qu'elles donnèrent parfois l'impression de vouloir boycotter leur voisin : elles interdirent toute sortie de grains et de farines à destination du canton de Vaud, pour riposter contre l'arrêté du 24 septembre 1846 ; elles rétablirent même le droit de transit pour les denrées destinées au Pays d'Enhaut. Mais, lorsque l'Etat de Vaud sentit grandir sa force et qu'il vit augmenter l'isolement du canton de Fribourg, il changea de ton et d'attitude : malgré la loi du 5 février 1847 qui prévoyait que quand le prix du froment baissait on en autorisait l'exportation, le gouvernement vaudois maintint, à partir du mois d'août 1847, ses mesures de prohibition sur la sortie des grains et farines pour le canton de Fribourg ; il laissa sans réponse plusieurs lettres du gouvernement fribourgeois invitant à lever la barre sur le bétail ; bref, il mit et maintint de telles entraves au commerce entre les deux Etats qu'on ne peut s'empêcher de penser à une espèce de blocus qui alla en se resserrant au fur et à mesure que la guerre civile approchait.

¹ Bulletin du Grand Conseil, 2.12.1846, p. 460.

Les relations sur le plan psychologique

Parmi les nombreux problèmes diplomatiques ou économiques qui se sont posés aux autorités vaudoises et fribourgeoises à l'époque du Sonderbund, il en est quelques-uns qui ont trouvé une solution satisfaisante tandis que plusieurs autres n'ont pu être résolus. Lors des discussions qui surgirent à ce moment-là entre les deux Etats, on observa, chez les Vaudois comme chez les Fribourgeois, certaines attitudes caractéristiques que nous allons essayer de comprendre maintenant, car elles expliquent en partie les tiraillements et les incompréhensions des années 1846 et 1847.

A maintes reprises, les Vaudois nous ont paru sûrs d'eux-mêmes. Cette sorte de complexe de supériorité vis-à-vis des Fribourgeois, ils l'ont d'ailleurs conservé jusqu'à nos jours. En 1846, ils étaient persuadés que le canton de Fribourg avait besoin de leur aide pour se régénérer; ils envisageaient la guerre civile «comme une opération douloureuse, mais indispensable» qui permettrait de faire disparaître la «gangrène jésuitique»¹. Les Fribourgeois — «ces pauvres voisins», comme les appelait le préfet d'Oron² - étaient regardés comme des esclaves du clergé, comme des fanatiques capables des pires atrocités: on les accusera même d'avoir maltraité des soldats vaudois blessés durant la guerre du Sonderbund³. Les Vaudois se sentaient supérieurs non seulement sur le plan politique ou religieux mais encore et surtout dans le domaine économique; pour eux, le plus fatal ennemi du jésuitisme, c'était alors «la prospérité industrielle des protestants»⁴. Il faut reconnaître que, depuis quelques années, le Pays de Vaud connaissait un développement économique intéressant. On comprend, dès lors, la fierté des Vaudois, leur sentiment de supériorité à l'égard des Fribourgeois.

¹ *Feuille d'Avis d'Yverdon*, 6.11.1847.

² ACV, Sonderbund, carton III, Lettre au Conseil d'Etat, 20.11.1847.

³ *Ibidem*, le 20.11.1847, le préfet de Payerne écrit: «On parle d'atrocités commises par le Landsturm (fribourgeois) sur des blessés vaudois; des corps humains ne présentaient plus à l'œil qu'une masse informe de terre; ces pauvres êtres avaient la bouche pleine de terre, le col percé de coups de baïonnette, les yeux crevés... ».

⁴ *Gazette de Lausanne*, 7.2.1845.

Il est une autre attitude des Vaudois que nous avons pu observer en étudiant les affaires politiques et militaires des années 46 et 47, c'est celle que souligne le colonel Rilliet lui-même dans son ouvrage consacré à la guerre du Sonderbund : « J'ai été constamment, puissamment aidé, écrit-il, par le zèle du gouvernement vaudois dont il y avait toujours bien plus à refuser qu'à solliciter les secours »¹. Ce n'est pas seulement durant la guerre civile que ce zèle s'est manifesté, mais déjà durant les préparatifs militaires qui l'ont précédée.

En septembre 1847, le Conseil d'Etat du canton de Vaud décida de mettre à la disposition de l'Autorité militaire de la Confédération non seulement le contingent fédéral mais le surplus de l'élite des différentes armes et même la réserve. Il arma tous les hommes valides de 17 à 60 ans et put ainsi fournir à la Confédération plus de 19 000 soldats, c'est-à-dire environ 250 % de plus que ce qui était prévu par l'échelle fédérale. Si on examine le tableau des milices fournies par les différents cantons, on constate qu'aucun autre Etat n'a fait preuve d'un si grand zèle². A cela s'ajoutent les trente-deux bouches à feu également mises à disposition de la Confédération et les six bataillons de volontaires chargés de défendre les districts vaudois les plus exposés. Quand on pense, en outre, aux achats d'armes qu'il fallut faire à l'étranger, on a une idée de l'effort énorme qui fut demandé à la population du canton de Vaud. On se rappelle également le soin scrupuleux avec lequel le gouvernement vaudois respecta et fit respecter l'arrêté de la Diète du 10 août 1847 qui interdisait l'introduction d'armes dans les cantons du Sonderbund : non seulement il réussit à faire détourner les premières voitures venant de Besançon mais, à ses frais, il organisa une croisière en règle sur le lac et jusque dans le port de Neuchâtel. Enfin, durant la guerre, les Vaudois se montrèrent particulièrement belliqueux : ils étaient contents et impatients de se battre ; certains de leurs officiers,

¹ LOUIS RILLIET DE CONSTANT: *Novembre et décembre 1847. Fribourg, Valais et la première division.* Berne, Imp. Stämpfli, 1848, pp. 6-7.

² JOHANN-JACOB LEUTHY: *Récit des derniers événements survenus en Suisse.* Berne, H. Fischer & Cie, 1848, p. 115.

en faisant avancer les soldats au-delà de la lisière du bois de Cormanon, outrepassèrent leurs compétences et prirent la responsabilité d'un combat aussi cruel qu'inopportun. On se souvient aussi du rôle joué par les militaires et par quelques civils vaudois dans le pillage de Fribourg.

Druey nous invite à expliquer l'enthousiasme rencontré dans le canton de Vaud avant et pendant la campagne du Sonderbund par le fait que les soldats vaudois avaient hâte de donner un exemple de leur bravoure; dans un discours populaire, il ne craignit pas d'affirmer: «Si Fribourg avait capitulé sans coup férir, il aurait été douloureux pour nous de n'avoir pas eu d'occasion de montrer ce dont les Vaudois sont capables»¹... La raison principale du zèle des Vaudois est, certes, plus profonde. Le gouvernement du canton de Vaud se sentait menacé aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur de la Suisse. Une victoire sonderbundienne, surtout si elle était acquise avec l'aide des pays voisins, pouvait être désastreuse; en effet, Guizot, Metternich ne cachaient point leur hostilité à l'égard des radicaux suisses. Il fallait faire vite pour empêcher toute intervention étrangère; il fallait écraser les gouvernements des cantons conservateurs et ultramontains afin de stopper la propagation de leurs idées politiques et religieuses. Même si le Conseil d'Etat vaudois ignorait le plan Siegwart-Müller prévoyant un agrandissement du canton de Fribourg au détriment de celui de Vaud, il se rendait compte qu'il fallait à tout prix contraindre la minorité à se soumettre à la majorité, sinon l'indépendance et l'intégrité de la Suisse en général, celles du Pays de Vaud en particulier, risquaient d'être remises en question.

Et les Fribourgeois n'ont-ils pas, eux aussi, par leur attitude contribué à augmenter la tension qui s'est manifestée, à cette époque, dans les relations entre les deux cantons? Ne peut-on pas leur reprocher d'avoir trop souvent interprété de manière tendancieuse les décisions prises par le gouvernement vaudois, et surtout de s'être laissé fanatiser au point de manquer fréquemment de réalisme et d'objectivité?

¹ *Le Courier suisse*, 28.12.1847.

A maintes reprises, en effet, le gouvernement fribourgeois a paru exagérément susceptible. Il donna une interprétation peu objective à certaines mesures d'ordre économique décidées par l'Etat de Vaud pour empêcher une aggravation de sa situation financière et surtout pour assurer le ravitaillement de sa population. Il réagit la plupart du temps comme si le canton de Fribourg seul était atteint par les décisions ou par les décrets du Conseil d'Etat vaudois. Par exemple, l'arrêté du 24 septembre 1846, défendant la sortie des grains du canton de Vaud, gêna non seulement le ravitaillement des Fribourgeois mais également celui des Neuchâtelois. La susceptibilité du gouvernement fribourgeois se manifesta aussi lors des conflits qui surgirent sur le plan diplomatique. En octobre 1846 et en janvier 1847, il se sentit menacé par les quelques bataillons mis sur pied dans le canton de Vaud; il se tint prêt à riposter à une éventuelle attaque et, sur un ton très autoritaire, il demanda des explications au sujet de ces levées de troupes. Après l'insurrection manquée de janvier, il ne comprit pas que les autorités vaudoises ne pouvaient «donner les mains à un procès politique»¹ en permettant la citation, comme témoins, de ressortissants de leur canton. Cette susceptibilité des gouvernements fribourgeois ne nous étonne guère. Nous connaissons le zèle parfois intempestif des Vaudois, zèle qui a suscité bien des craintes et bien des accusations. Et surtout, nous savons quelle était alors la situation du canton de Fribourg; celui-ci, enserré entre Berne et Vaud, se sentant comme assiégué, analysait toutes les décisions, toutes les attitudes de ses voisins, craignant sans cesse pour son autonomie et son ravitaillement.

Quant au fanatisme des Fribourgeois, il était alors si manifeste que la plupart des historiens du Sonderbund l'ont souligné. Le peuple du canton de Fribourg se laissa persuader qu'on en voulait à sa religion. Il se représenta les Vaudois comme des ennemis prêts à fondre sur lui, comme des corps francs décidés à ravir ses «institutions civiles et religieuses, à mettre tout à feu et à sang»². Aussi se prépara-t-il avec enthousiasme à répondre à l'appel de ses chefs,

¹ *Recès de la Diète*, 20.7.1847.

² *Gazette de Lausanne*, 25.12.1846.

afin de défendre courageusement ses droits, son indépendance et sa religion »¹.

Cette préparation psychologique, les autorités civiles et religieuses la commencèrent en 1846 déjà, dès qu'apparurent les premières attaques contre le Sonderbund. Et les journaux — *L'Union suisse*, en particulier — rapportaient fidèlement les discours et les sermons propres à développer le fanatisme de la population fribourgeoise. A partir du mois d'août 1847, les bénédictions de drapeaux, les processions, les manifestations religieuses et patriotiques se succédèrent dans le canton de Fribourg, à un rythme inquiétant: les Fribourgeois finirent par croire que leur cause était celle même de Dieu, que la victoire finale ne pouvait leur échapper. Le miracle d'Angstorf vint encore accroître cet optimisme et ce fanatisme... On comprend, dès lors, la grande déception des soldats fribourgeois lorsque, le 14 novembre, ils apprirent la capitulation de Fribourg. L'évêque lui-même dut intervenir pour calmer les hommes en colère et les inviter à rentrer tranquillement chez eux. Les gens se sentirent comme trahis à la fois par le clergé et par le gouvernement, abandonnés par leurs chefs militaires et leurs coreligionnaires du Valais et de la Suisse centrale. Ce fut alors un découragement général dont certains hommes politiques surent profiter pour s'emparer du pouvoir et conduire le canton là où il ne voulait pas aller.

Ces diverses attitudes que nous venons de voir et d'expliquer laisseront une empreinte durable dans le cœur et l'esprit de la population des deux Etats voisins. Si les relations diplomatiques et économiques ne tardent pas à redevenir normales après la crise du Sonderbund, une certaine tension subsistera longtemps sur le plan psychologique.

Reprise des relations entre Fribourg et Vaud après la guerre du Sonderbund

Sitôt après la guerre du Sonderbund, les relations entre les Etats de Vaud et de Fribourg se détendirent et devinrent même très

¹ *L'Union suisse*, 24.8.1847.

cordiales durant quelques mois : les deux cantons se partagèrent la souveraineté sur le lac de Morat ; ils se mirent d'accord pour expulser Mgr Marilley ; les Vaudois ne se firent pas prier pour venir au secours du nouveau gouvernement fribourgeois ; bref, l'entente semblait parfaite. Mais l'euphorie ne dura guère : bientôt des disputes s'élevèrent à propos des fusils saisis par les Vaudois avant la guerre et vendus par eux au gouvernement de Milan, puis au sujet des biens des couvents incamérés ; la confiance peu à peu diminua et les deux voisins vécurent à nouveau l'un à côté de l'autre, chacun défendant ses intérêts et ses principes.

On comprend que les nouveaux gouvernants fribourgeois, radicaux et anticléricaux, aient été très cordialement accueillis par leurs collègues vaudois. Ces derniers décrétèrent, le 20 novembre 1848, «le rétablissement instantané des relations avec le canton de Fribourg, comme précédemment, quant à la libre circulation des marchandises» et «la révocation de la défense d'introduire le bétail fribourgeois dans le canton de Vaud»¹. Quant aux autorités fribourgeoises, pour répondre à un vœu du Conseil d'Etat vaudois, elles s'empressèrent de faire opérer le désarmement des communes de la Veveyse et elles ordonnèrent qu'on exerçât une surveillance sévère sur la cure de St-Martin. Bientôt elles apprirent qu'une réunion de méthodistes avait lieu à Romont sous la direction d'un pasteur démissionnaire du district de Payerne ; elles écrivirent immédiatement à leurs préfets pour les inviter à faire respecter partout l'arrêté vaudois du 24 novembre 1847, interdisant toute réunion religieuse en dehors de l'Eglise nationale... Une telle condescendance de la part de Fribourg étonnerait si l'on ne connaissait pas le rôle très important joué par les Vaudois dans le renversement du régime conservateur et la mise en place des nouvelles autorités fribourgeoises.

Voyant les bonnes dispositions de son voisin, le canton de Vaud chercha, dès le début de 1848, à régler au plus tôt la question de la souveraineté du lac de Morat — les disputes à ce sujet duraient depuis plus de quarante ans. Le 8 août 1848, une importante convention fut signée à Fribourg par les délégués des deux Etats ; on en

¹ *Bulletin officiel des lois* : avis du 21.11.1847.

profita pour s'entendre sur différentes affaires. Le canton de Fribourg renonçait «à toute prétention de souveraineté et de territoire sur la partie du lac de Morat correspondant aux rivages du canton de Vaud», moyennant certaines compensations¹. D'autre part, par l'article 7 de ladite convention, il renonçait également aux réclamations élevées en Diète contre le décret vaudois du 1^{er} juin 1846 soumettant les propriétés mainmortables à un impôt représentant le droit de mutation. De son côté, le canton de Vaud reconnaissait que les biens des couvents, supprimés à la fin de mars 1848 et possédant des immeubles chez lui, avaient passé à l'Etat de Fribourg; il ne formait plus aucune prétention à ce sujet...

Durant cette année 1848 également, les gouvernants des deux cantons n'eurent aucune peine à s'entendre pour persécuter l'évêque du diocèse. En janvier déjà, Mgr Marilley s'était élevé avec vigueur contre le décret du Grand Conseil fribourgeois frappant le clergé séculier d'un impôt de 60 000 francs; il n'avait pu accepter non plus l'administration civile des biens du clergé. Ce fut là le début d'un long conflit qui atteignit son paroxysme en octobre, lorsque, dans la nuit du 24 au 25, Mgr Marilley fut arrêté. Le Conseil d'Etat de Fribourg, sans prendre la peine d'aviser au préalable celui de Vaud — tant il était sûr de son appui et de son approbation — «décrêta que l'Evêque serait immédiatement transporté hors du canton et confié à la garde des autorités vaudoises»². Celles-ci décidèrent de transférer le prévenu au château de Chillon; elles commencèrent par retenir ses lettres, puis elles refusèrent à des prêtres la permission de le voir. Au bout de sept semaines, lorsqu'enfin elles furent persuadées de l'innocence de Mgr Marilley, elles lui rendirent la liberté, ou plutôt elles le firent conduire hors du diocèse.

¹ La ville de Morat recevait de l'Etat de Vaud une indemnité de 2000 francs comme dédommagement pour la perte de ses droits de pêche et de chasse sur cette partie du lac.

En outre les deux cantons jouissaient du «droit de libre navigation sur toute l'étendue du lac de Morat, ainsi que sur tout le cours de la Broye, tant supérieure qu'inférieure au lac» (Recueil des lois et décrets du canton de Vaud: convention du 8.8.1848).

² [GASPARD MERMILLOD]: *Monseigneur Marilley et le Prisonnier de Chillon*, Carouge, Imp. Grumel, 1848, p. 7.

Lors des tentatives d'insurrection qui furent nombreuses au cours de cette année 1848, le gouvernement vaudois apporta aux autorités fribourgeoises son appui le plus total, sinon le plus désintéressé. En février déjà, il fit savoir au Directoire qu'il était «prêt à donner assistance au gouvernement de Fribourg pour réprimer énergiquement toute tentative réactionnaire»¹. Aussi, le 23 mars, s'empressa-t-il d'envoyer des troupes pour soutenir les gouvernants fribourgeois contre une population déçue et révoltée. Le mécontentement grandit encore dans le canton de Fribourg lorsque fut connu le décret de suppression de tous les couvents; le Conseil d'Etat fribourgeois s'en rendit compte car, le 1^{er} avril, il écrivit au gouvernement vaudois pour le prier «de munir les préfets des districts frontières de son territoire de l'autorisation de mettre à sa disposition les troupes de leurs districts pour toute éventualité de réaction»². Et lorsque, le 24 octobre, une nouvelle insurrection éclata à Châtel-St-Denis et à Rue, les soldats vaudois accoururent au premier signal et étouffèrent immédiatement la révolte.

Après ces premiers mois d'entente presque parfaite, des difficultés surgirent et, dès 1849, les relations entre Vaud et Fribourg devinrent de moins en moins cordiales. Les Vaudois, qui ne manquaient pas de réalisme, se rendirent compte que les autorités fribourgeoises n'avaient pas la confiance de leurs administrés puisqu'elles ne pouvaient compter sur leurs soldats; en outre, des pétitions antigouvernementales circulaient dans le canton de Fribourg où — si l'on en croit le préfet d'Oron — la population se montrait de plus en plus réservée à l'égard des Vaudois³.

De son côté, le gouvernement fribourgeois remarqua bientôt que les propositions et les interventions vaudoises n'étaient pas toujours aussi désintéressées qu'il aurait pu le croire. Après avoir, non sans difficultés, réglé la facture des frais occasionnés par l'occupation du canton, en mars 1848, il reçut de Lausanne deux nouvelles notes: l'une était très élevée car, à la suite de l'insurrection d'octo-

¹ ACV, Plumitif, 22.2.1848.

² *Ibidem*, 4.4.1848.

³ *Ibidem*, 26.1.1849.

bre, certains soldats vaudois n'avaient été licenciés que le 21 novembre ; l'autre, plus modeste, indiquait les dépenses faites pour la garde et l'entretien de Mgr Marilley. Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg décida que les frais de détention de l'Evêque seraient déduits... des revenus de l'Evêché. Pour payer la facture la plus importante, il se vit contraint de vendre des immeubles ; mais il se rappela qu'en avril 1848 les autorités vaudoises avaient vendu les armes saisies en octobre 1847 au Val-de-Travers, armes que Fribourg avait dû payer à la France. Il se démena si bien qu'il réussit finalement à faire porter le montant de la vente de ces armes en déduction des frais d'occupation dus au canton de Vaud.

Enhardi par ce succès, le gouvernement fribourgeois protesta contre l'article 4 du décret du Grand Conseil vaudois du 18 janvier 1849, lui accordant un délai de deux ans pour opérer la vente des immeubles provenant des couvents incamérés. Les autorités vaudoises, qui n'avaient pas réussi à mettre la main sur les biens des monastères supprimés, se vengeaient à leur manière : elles exigeaient de l'Etat de Fribourg un droit de mutation de 4% sur la valeur de ces immeubles et demandaient que ceux-ci soient vendus dans le délai de deux ans.

On voit que le ton a changé. Les deux cantons voisins se surveillent à nouveau ; entre eux la confiance n'est plus aussi grande que durant les mois qui suivirent le renversement du régime conservateur à Fribourg. Les démocrates fribourgeois s'en rendirent compte, en 1851 déjà : le 27 juillet de cette année-là, ils se réunirent à Yvonand «afin de pouvoir sympathiser avec les Vaudois» ; ils avaient l'impression, en effet, que depuis 1847 ils avaient perdu la confiance de leurs voisins, que ceux-ci ne vivaient plus avec eux comme avant le Sonderbund ; aussi désiraient-ils faire renaître la confiance qui existait naguère¹. Mais les nouvelles insurrections qui se produisirent dans le canton de Fribourg ne firent qu'augmenter la méfiance des Vaudois.

¹ *Feuille d'Avis d'Yverdon*, 26.7.1851.

Conclusion

Gonzague de Reynold affirme que les blessures faites par le Sonderbund «ne sont pas toutes cicatrisées» et que «quelques-unes n'ont pas fini de saigner»¹. C'est vrai. Et cela montre bien que le Sonderbund fut avant tout une crise religieuse, la plus importante que la Suisse ait connue au dix-neuvième siècle. Certes, la cause première de la lutte fut politique: il fallait absolument réviser le Pacte de 1815 qui «ne répondait plus, vers 1830, aux nécessités de la vie nationale»². Cette révision, les petits cantons ne la voulaient pas car ils craignaient d'abord pour leur autonomie politique et, à partir de 1834, pour leurs libertés religieuses; dès ce moment-là, et à cause de cet aspect religieux, la crise devint de plus en plus aiguë et la guerre civile inévitable, puisqu'«il n'existe ni moyen légal, ni possibilité pratique de réviser le Pacte»³.

La tension très grande qui s'est manifestée durant les années 1846 et 1847 dans les relations entre Fribourg et Vaud vient sans doute de l'évolution politique divergente, l'un des cantons s'enfermant dans un conservatisme toujours plus rigoureux et l'autre s'ouvrant aux idées radicales les plus avancées. Elle est aussi une conséquence de l'optique religieuse très différente; dans l'Etat de Vaud l'Eglise réformée se trouve dans la dépendance du gouvernement, tandis que dans celui de Fribourg c'est presque l'inverse... Sur le plan judiciaire, les tiraillements qui ont surgi durant la crise du Sonderbund s'expliquent surtout par le fait que chaque canton possède alors son droit public propre. Il existe bien quelques concordats, mais leur interprétation peut différer suivant les circonstances de temps ou de lieu. Il en est de même dans le domaine économique: chaque canton est à lui seul «une entité... caractérisée par sa monnaie, ... limitée par la barrière de ses douanes...»⁴; les

¹ GONZAGUE DE REYNOLD: *Mes Mémoires*, T.I. Genève, Ed. Générales, 1960, p. 235.

² WILLIAM MARTIN: *Histoire de la Suisse*. Lausanne, Payot, 1959, p. 257.

³ *Ibidem*.

⁴ PAUL-LOUIS PELET: *La Feuille d'Avis, Miroir de l'Economie vaudoise, 1762-1850*, p. 122, dans «*La Feuille d'Avis de Lausanne* » 1762-1962. Deux

décisions d'un des gouvernements peuvent ne pas plaire au voisin, n'être pas comprises par lui; elles sont celles d'un état souverain qui n'a de comptes à rendre à personne — ou presque — car la Diète n'a pas grand-chose à dire dans ce domaine.

La guerre civile terminée, les relations diplomatiques et économiques entre Fribourg et Vaud redevinrent rapidement normales. Par contre — et cela prouve bien que la crise fut avant tout religieuse — les conséquences psychologiques du Sonderbund ne se sont pas évanouies aisément. Et l'on peut affirmer que, de nos jours encore, subsiste une certaine méfiance entre les deux cantons voisins.

cents ans de vie et d'histoire vaudoise. Lausanne, Payot, 1962, (Bibliothèque historique vaudoise, t. XXXIII).